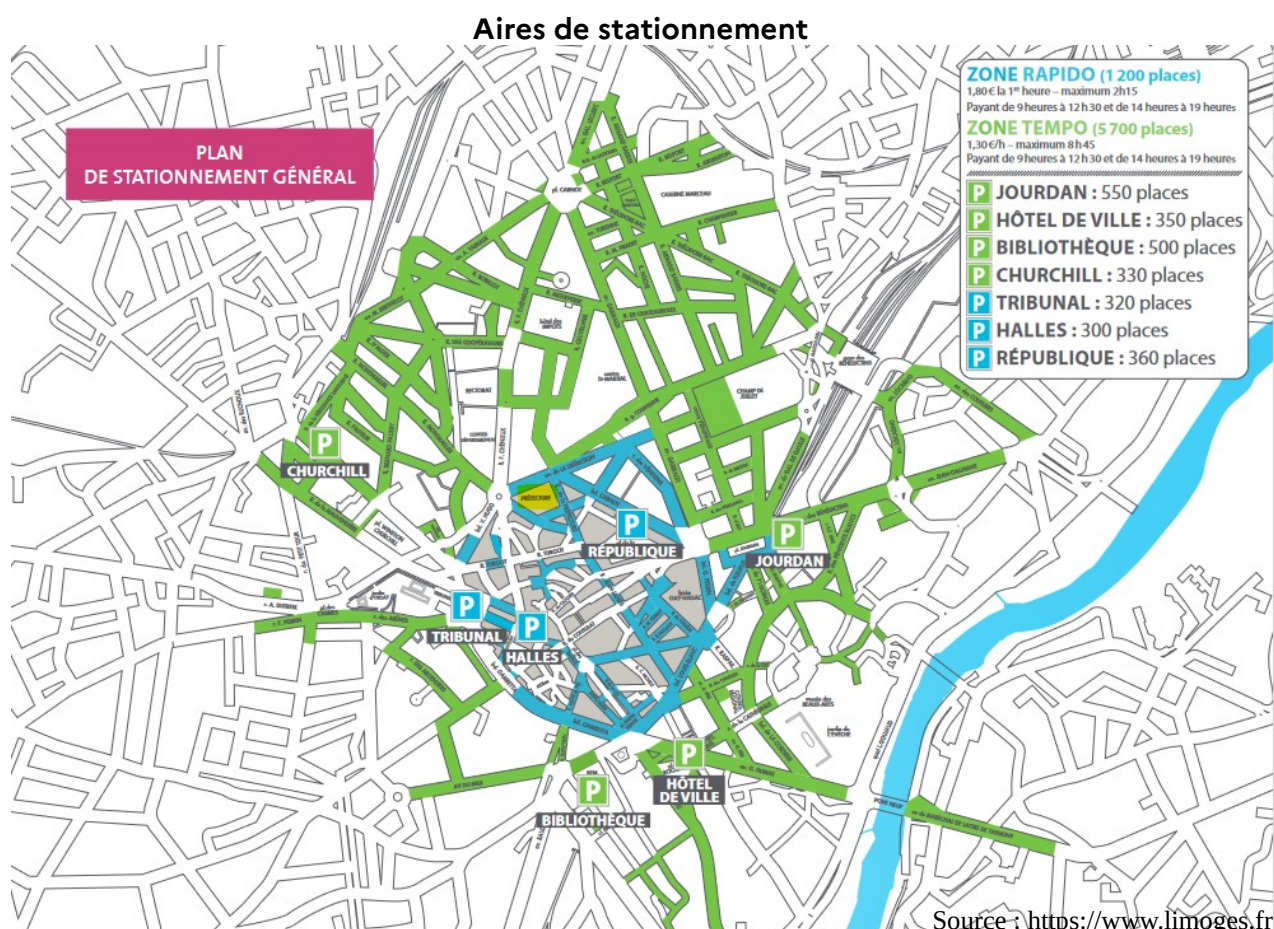




# GUIDE DE LA PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE A L'ATTENTION DES VISITEURS



4 parkings vous permettent de stationner aux abords de la préfecture de la Haute-Vienne.

2 places de parkings PMR à proximité du hall d'accueil, rue Daniel Lamazière.

*Ce mini guide vous informe des modalités d'accueil pour effectuer vos démarches administratives : horaires – numéros de téléphone, site Internet des services de l'État en Haute-Vienne.*

## Coordonnées et accueil du public

### Préfecture de la Haute-Vienne :

Adresse postale : 1 rue de la préfecture – CS 93 113 – 87 031 LIMOGES CEDEX 1

Adresse mail : pref-pass87@haute-vienne.gouv.fr

Site internet de la préfecture : [www.haute-vienne.gouv.fr](http://www.haute-vienne.gouv.fr)

Standard : 05 55 44 18 00 (ouvert 24 h/24)



### Accueil général : 12, rue des Combes

Service étrangers, bureau des élections et de la réglementation et Points d'Accès Numérique, commissions médicales : **uniquement sur rendez-vous**

#### Accès sécurisé :

**un agent de sécurité s'assurera des raisons de votre venue**

Renseignements généraux

#### Horaires :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 16H00 (fermé le mercredi)

#### Les permanences téléphoniques :

- étrangers, immigration et intégration :

Le lundi et le jeudi matin de 9h00 à 12h00  
au 05 55 44 18 00

Pour vous rendre à des réunions ou à des rendez-vous avec des services autres que les services étrangers et le bureau des élections et de la réglementation, l'accès se fait :

### 6 rue Daniel Lamazière

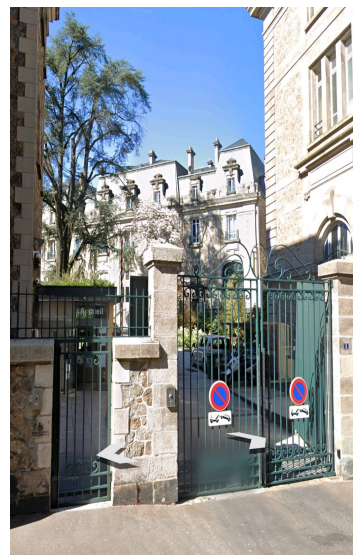
#### Accès sécurisé :

**un agent de sécurité s'assurera des raisons de votre venue**

La prise de rendez-vous se fait auprès de votre correspondant habituel ou à défaut auprès du standard téléphonique de la préfecture au 05.55.44.18.00. Les heures d'ouverture des bureaux sont : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (16h00 le vendredi).

#### Directions concernées :

Cabinet, Secrétariat Général, Direction de la Légalité, Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial (DCAT), Secrétariat Général Commun Départemental (SGCD)



### **Sous-préfecture de Bellac :**

Adresse postale : 8, rue Lamartine 87 300 BELLAC.

Téléphone : 05 87 03 11 00

courriel : [sp-bellac@haute-vienne.gouv.fr](mailto:sp-bellac@haute-vienne.gouv.fr)

Accueil sur **rendez-vous** du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Sous-préfecture accessible pour personnes à mobilité réduite. Places PMR sur le parking rue Lamartine.

### **Sous-préfecture de Rochechouart :**

Adresse postale : 2, place des Halles 87 600 ROCHECHOUART.

Téléphone : 05 87 03 11 30

courriel : [sp-rochechouart@haute-vienne.gouv.fr](mailto:sp-rochechouart@haute-vienne.gouv.fr)

Accueil sur **rendez-vous** du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Sous-préfecture accessible pour personnes à mobilité réduite. Places PMR sur les parkings place de l'Église, place du docteur Octave Marquet et rue Victor Hugo.

### **Points numériques :**

Des points numériques équipés de matériel informatique sont ouverts en préfecture et à la sous-préfecture de Bellac.

***Ils s'adressent prioritairement aux personnes ne disposant pas d'outils informatiques personnels ou peu à l'aise avec internet et les démarches dématérialisées.***

#### Préfecture de Limoges :

Accueil des usagers le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8H30 à 12H00 et 13H30 à 16H00.

**Accueil sur rendez-vous** : tél : 05 55 44 18 00.

#### Sous-préfecture de Bellac :

Accueil sur rendez-vous du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Ce réseau est complété par les espaces numériques mis en place par les partenaires de l'État volontaires dans le cadre de France Services. La liste des maisons France Service du département de la Haute-Vienne figure en annexe 1 du guide.

### **En cas de modifications des modalités d'accueil**

En cas de modifications des modalités d'accueil et de fermeture pour des raisons exceptionnelles, les usagers en sont informés par affichage à l'entrée du hall d'accueil et par un flash info sur le site [www.haute-vienne.gouv.fr](http://www.haute-vienne.gouv.fr).

Pour un premier niveau d'information et en fonction des thématiques, nous vous invitons à consulter les sites suivants :

Thématiques	Sites à consulter
Toutes	<a href="http://www.haute-vienne.gouv.fr">http://www.haute-vienne.gouv.fr</a> <a href="http://www.service-public.fr">http://www.service-public.fr</a>
Immatriculation des véhicules	<a href="http://www.immatriculation.ants.gouv.fr">http://www.immatriculation.ants.gouv.fr</a>
Permis de conduire	<a href="http://www.permisdeconduire.ants.gouv.fr">http://www.permisdeconduire.ants.gouv.fr</a>

Enfin, vous pouvez contacter par téléphone le **3939** (Allô service public), qui constitue avec [service-public.fr](http://www.service-public.fr) un pôle multicanal de renseignements administratifs. Ce service est opérationnel les lundi et jeudi de 8h30 à 18h15, les mardi et mercredi de 8h30 à 13 h et le vendredi de 13 h à 17 h. Service gratuit, coût de l'appel selon opérateur.

Pour toutes vos démarches concernant les certificats d'immatriculation (cartes grises), permis de conduire, vous pouvez contacter le serveur vocal de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : 34 00 (appel gratuit à partir d'un poste fixe).

#### Démarches administratives – Modalités

##### **Revendeur d'objets mobiliers – Maître-restaurateurs – Guides-conférenciers – Annonces judiciaires et légales – domiciliation d'entreprises :**

Démarches à effectuer par courriel à : [pref-activites-reglementees@haute-vienne.gouv.fr](mailto:pref-activites-reglementees@haute-vienne.gouv.fr)

Renseignements par téléphone au 05 55 44 18 27 ou sur RDV (pris auprès du standard de la préfecture : 05 55 44 18 00)

##### **Transport Public Particulier de Personnes – T3P (taxis, VTC) :**

La demande de carte professionnelle se fait de façon dématérialisée via le site : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-carte-pro-de-taxi-mobilite>

Pour toute autre demande, courriel à : [pref-activites-reglementees@haute-vienne.gouv.fr](mailto:pref-activites-reglementees@haute-vienne.gouv.fr)

Par téléphone au 05 55 44 18 27 ou sur RDV (pris auprès du standard de la préfecture : 05 55 44 18 00)

##### **Attestation de permis de chasser :**

Démarches à effectuer par courriel à : [pref-activites-reglementees@haute-vienne.gouv.fr](mailto:pref-activites-reglementees@haute-vienne.gouv.fr)

Renseignements par téléphone au 05 55 44 18 27 ou sur RDV (pris auprès du standard de la préfecture : 05 55 44 18 00)

##### **Vidéoprotection :**

Pas d'accueil physique, les démarches se font :

**En ligne :** <https://www.interieur.gouv.fr/Videoprotection/Tele-procedure>

**Par courrier :** Préfecture de la Haute- Vienne -Cabinet – Bureau de l'Ordre Public – Vidéoprotection

1 rue de la préfecture CS 93 113 87 031 LIMOGES CEDEX 1

**Par mail :** [pref-vidioprotection@haute-vienne.gouv.fr](mailto:pref-vidioprotection@haute-vienne.gouv.fr)



### **Manifestations sportives**

Depuis le 28 mars 2022, les dossiers de manifestations sportives soumis à autorisation ou déclaration doivent être déposés sur la plate-forme [manifestationsportive.fr](https://manifestationsportive.fr)

Pour plus de précisions, rendez-vous sur:

<https://manifestationsportive.fr/aide/FAQ-organisateurs> |

<https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/pratique-securite/organiser-une-manifestation/>

Les démarches relatives aux manifestations sportives et celles nautiques sont expliquées sur le site de la préfecture de la Haute-Vienne : <https://www.haute-vienne.gouv.fr/Demarches-administratives/Manifestations-sportives>

Vous pouvez également poser votre question à l'adresse suivante :

Bureau de l'ordre public, service des sécurités

1 rue de la Préfecture – CS 93 113 – 87 031 LIMOGES Cedex 1

Pour tout renseignement, Tél : 05 55 44 17 43 et 17 79

### **Médailles d'honneur :**

Pour les médailles d'honneur du travail (MHT), les médailles d'honneur régionale, départementale et communale (MHRDC) et les médailles d'honneur agricole (MHA), le dépôt se fait uniquement de façon dématérialisée, sur le site de la préfecture <https://www.haute-vienne.gouv.fr/Demarches-administratives/Medailles-et-decorations>.

Pour les médailles du Tourisme et l'Honorariat, le dossier doit être envoyé :

Par mail : [pref-medailles@haute-vienne.gouv.fr](mailto:pref-medailles@haute-vienne.gouv.fr)

Par courrier :

Préfecture de la Haute-Vienne

Bureau de la Représentation de l'État

1, rue de la Préfecture

87031 LIMOGES cedex 01

Pour les médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, le dossier doit être envoyé par courrier ou par mail au Comité départemental des médaillés de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif de la Haute-Vienne.

Par courrier :

Comité départemental des médaillés de la jeunesse,  
des sports et de l'engagement associatif de la Haute-Vienne

Maison des sports

35, boulevard de Beaublanc

87100 LIMOGES

Par mail : [cdmjs87@sfr.fr](mailto:cdmjs87@sfr.fr)

Toutes les démarches relatives aux médailles d'honneur sont expliquées sur le site

Internet de la préfecture de la Haute-Vienne <https://www.haute-vienne.gouv.fr/Demarches-administratives/Distinctions-honorifiques/Les-medailles-d-honneur>

### **Législation funéraire :**

Toutes les démarches se font par courriel à : [pref-activites-reglementees@haute-vienne.gouv.fr](mailto:pref-activites-reglementees@haute-vienne.gouv.fr)

Renseignements par téléphone au 05 55 44 18 27 ou sur RDV (par standard de la préfecture : 05 55 44 18 00)

Pour les démarches, voir le site internet de la préfecture : <https://www.haute-vienne.gouv.fr/Demarches-administratives/Legislation-funeraire>

#### **Déclaration d'option (service national français) pour les jeunes bi-nationaux :**

Accueil sur rendez-vous. Prise de RDV au 05 55 44 18 27 ou 05 55 44 18 22 – Voir le site internet de la préfecture « démarche service national : droit d'option franco-algérien »

#### **Immatriculation des véhicules – Cartes grises et autres démarches :**

Démarches exclusivement auprès de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Téléphone : 3400

Pour toute demande spécifique : standard préfecture de la Haute-Vienne : 05 55 44 18 00

ou courriel à adresser à : [pref-pass87@haute-vienne.gouv.fr](mailto:pref-pass87@haute-vienne.gouv.fr)

Informations disponibles sur site internet de la préfecture: <https://www.haute-vienne.gouv.fr/Demarches-administratives/Cartes-grises#!/Particuliers/page/N367>

#### **Immobilisations :**

Uniquement par mail : [pref-siv@haute-vienne.gouv.fr](mailto:pref-siv@haute-vienne.gouv.fr)

et par téléphone : standard préfecture de la Haute-Vienne : 05 55 44 18 00

#### **Professionnels de l'automobile :**

*Systeme d'Immatriculation des Véhicules :*

informations exclusivement sur le site de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) : <https://pha.ants.gouv.fr/tout-savoir/devenir-un-professionnel-habilite-a-l-immatriculation/toutes-les-conventions-dhabilitations>

Demande d'habilitation/agrément : <https://habilitation-siv.interieur.gouv.fr/apd-map-ppl/apd/accueil>

Envoi des dossiers par courriel : [pref-siv@haute-vienne.gouv.fr](mailto:pref-siv@haute-vienne.gouv.fr)

ou par courrier : Préfecture de la Haute-Vienne – bureau élections et réglementation – 1 rue de la Préfecture – CS 93 113 – 8701 LIMOGES Cedex 1

RDV : contacter le standard de la préfecture : 05 55 44 18 00

*Centres de contrôle technique et contrôleurs techniques (agréments):*

transmission des dossiers exclusivement par mail ([pref-siv@haute-vienne.gouv.fr](mailto:pref-siv@haute-vienne.gouv.fr)) et par courrier : Préfecture de la Haute-Vienne – bureau élections et réglementation – 1 rue de la Préfecture – CS 93 113 – 87 031 LIMOGES Cedex 1

#### **Permis de conduire :**

Démarches pour les demandes d'inscription, les demandes de fabrication de titres, exclusivement auprès de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Téléphone : 3400

Pour toute demande spécifique : standard préfecture de la Haute-Vienne : 05 55 44 18 00

ou courriel à adresser à : [pref-pass87@haute-vienne.gouv.fr](mailto:pref-pass87@haute-vienne.gouv.fr)

Informations disponibles sur site internet de la préfecture : <https://www.haute-vienne.gouv.fr/Demarches-administratives/Permis-de-conduire/Vos-demarches-en-Haute-Vienne#!/Particuliers/page/N530>

### **Commission médicale des permis de conduire : sur rendez-vous :**

La prise de RDV se fait en ligne : <https://www.haute-vienne.gouv.fr/Prefecture-de-la-Haute-Vienne/Prendre-un-rendez-vous-aupres-de-la-prefecture-de-la-Haute-Vienne/Permis-de-conduire-visites-medicales>

Information par téléphone au standard de la préfecture : 05 55 44 18 00  
ou par mail à [pref-pass87@haute-vienne.gouv.fr](mailto:pref-pass87@haute-vienne.gouv.fr)

### **Demande de réactivation de numéro de permis de conduire (NEPH) :**

par courriel exclusivement : [ddt-education-routiere@haute-vienne.gouv.fr](mailto:ddt-education-routiere@haute-vienne.gouv.fr) avec indication du numéro NEPH et copie d'une pièce d'identité

### **Demande de relevé de points du permis de conduire** (relevé intégral d'informations, relevé restreint ou relevé avec identifiants) :

La demande se fait de façon dématérialisée sur le site internet de la préfecture : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-releve-d-information-du-permis-de-condu>

### **Carte nationale d'identité (CNI) :**

Pas d'accueil (les cartes nationales d'identité sont délivrées par les mairies dotées d'un dispositif de recueil. La liste figure en annexe II du présent guide).

Les France Services du département et le Point numérique de la préfecture de la Haute-Vienne peuvent vous accompagner pour réaliser votre pré-demande en ligne.

### **Passeports :**

Pas d'accueil (les passeports sont délivrés par les mairies dotées d'un dispositif de recueil).

Pour les demandes de passeport temporaire dit d'urgence et le passeport de service ou de mission, le dépôt et la remise s'effectuent en préfecture uniquement sur rendez-vous. La demande dûment justifiée doit être adressée par courriel à : [pref-cni-passeports@haute-vienne.gouv.fr](mailto:pref-cni-passeports@haute-vienne.gouv.fr)

### **Étrangers :**

Pour les demandes de titre de séjour suivant : étudiant, passeport-talent, visiteur, DCEM (document de circulation pour étranger mineur) et titre de voyage, la demande s'effectue en ligne sur l'application ANEF :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Pour les demandes de duplicata ou de modification (changement d'adresse, situation familiale, état civil), la demande s'effectue en ligne sur l'application ANEF (rubrique je déclare un changement de situation) :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/declaration-changement>

Pour tout autre demande, vous devez prendre rendez-vous afin d'être reçu par un agent du bureau de l'immigration et de l'intégration. La prise de RDV s'effectue sur le site internet de la Préfecture de la Haute-Vienne :

<https://www.haute-vienne.gouv.fr/Prefecture-de-la-Haute-Vienne/Prendre-un-rendez-vous-aupres-de-la-prefecture-de-la-Haute-Vienne/Bureau-de-l-Immigration-et-de-l-Integration>

Pour nous contacter :

par téléphone : 05 55 44 18 00 les lundis et jeudis de 09H à 12H

par mail : [pref-etrangers@haute-vienne.gouv.fr](mailto:pref-etrangers@haute-vienne.gouv.fr)

### **Naturalisation :**

Votre demande doit être obligatoirement adressée par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse ci-dessous :

Préfecture de la Haute-Vienne,  
Plateforme interdépartementale de la naturalisation,  
1 rue de la Préfecture  
CS 93113  
87031 LIMOGES CEDEX 1

À compter de l'automne 2022, il est prévu que toutes les demandes de naturalisation par décret devront être déposées via l'application ANEF (rubrique je demande la nationalité française) :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Pour nous contacter :

par mail : [pref-naturalisation@haute-vienne.gouv.fr](mailto:pref-naturalisation@haute-vienne.gouv.fr)

### **Armes**

La création du nouveau système d'information sur les armes (SIA) entraîne la suppression de tous les documents papiers qui étaient échangés jusqu'ici entre les armuriers, les préfectures et les détenteurs. Dorénavant, toutes les procédures seront informatisées et automatisées.

Progressivement les détenteurs d'armes en France vont devoir créer un compte dans le SIA.

Cela concerne dans un premier temps les chasseurs.

La création d'un compte personnel dans le SIA est rapide et accessible :  
<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr/espace-detenteurs>

En cas de difficulté rencontrée à l'occasion de la création de son compte, le pôle de réglementation des armes de la Haute-Vienne peut vous accompagner par les moyens suivants :

Adresse mail : [pref-87-sia@haute-vienne.gouv.fr](mailto:pref-87-sia@haute-vienne.gouv.fr)

Permanence téléphonique tous les lundis matin : 05 87 03 11 10

Prise de rendez-vous au 05 55 44 18 00 (Les rendez-vous ont lieu tous les mercredis après-midi en sous-préfecture : 8, rue Lamartine – 87 300 – Bellac).

Vous pouvez vous faire également accompagner par les France Services et le Point numérique de la préfecture de la Haute-Vienne.

Les autres démarches liées aux armes ne nécessitent pas de déplacement physique auprès de la préfecture ou des sous-préfectures.

Toutes les demandes d'information peuvent être effectuées par mail à l'adresse suivante : [pref-armes@haute-vienne.gouv.fr](mailto:pref-armes@haute-vienne.gouv.fr)

*Pour toutes les autres démarches, consultez le site internet de l'État en Haute-Vienne : [www.haute-vienne.gouv.fr](http://www.haute-vienne.gouv.fr)*



## Annexe 1

Maisons France Services de la Haute-Vienne		
	Horaires	Coordonnées
<b>Ambazac - PIMMS Médiation - France services</b> 2 Place de la Gare - Bâtiment <a href="#">SNCF</a> 87240 AMBAZAC	Horaires : du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	Mail : <a href="mailto:ambazac@pimms.org">ambazac@pimms.org</a> Site internet : <a href="http://www.centre-animation-ambazac.fr">www.centre-animation-ambazac.fr</a> Téléphone : 05 55 57 05 30
<b>Ambazac - PIMMS Médiation</b> <b>Bus France services</b>	Le bus se déplace dans les communes suivantes : voir <a href="#">jours de passage PIMMS Mobile</a>	Mail : <a href="mailto:ambazac@pimms.org">ambazac@pimms.org</a> Site internet : <a href="http://www.centre-animation-ambazac.fr">www.centre-animation-ambazac.fr</a> Téléphone : 06 35 25 85 59
<b>Arnac-la-Poste - Bureau de poste</b> 15, Place du Champ de Foire 87160 ARNAC-LA-POSTE	Horaires : le lundi de 14h00 à 16h30, du mardi au vendredi de 09h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, et le samedi de 09h30 à 12h30.	Mail : <a href="mailto:arnac-la-poste@france-services.gouv.fr">arnac-la-poste@france-services.gouv.fr</a> Téléphone : 05 55 60 44 55
<b>Boisseuil – Mairie</b> Place de Soneja 87220 BOISSEUIL	Horaires : le lundi, le mardi et le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 12h00.	Mail : <a href="mailto:france-services@mairie-boisseuil87.fr">france-services@mairie-boisseuil87.fr</a> Téléphone : 05 19 09 00 82
<b>Châlus - Maison de l'intercommunalité</b> 28 Avenue François Mitterrand 87230 CHÂLUS	Horaires : du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.	Mail : <a href="mailto:franceservices@paysdenexon-montsdechalus.fr">franceservices@paysdenexon-montsdechalus.fr</a> Téléphone : 05 19 09 00 04
<b>Châteauneuf-la-Forêt</b> <b>Maison Jane Limousin</b> 12 Avenue Amédée Tarrade 87130 CHATEAUNEUF-LA-FORET	Horaires : du lundi au vendredi de 10h00 à 17h00, et le samedi de 10h00 à 13h00.	Mail : <a href="mailto:jane-limousin@france-services.gouv.fr">jane-limousin@france-services.gouv.fr</a> Téléphone : 05 55 69 39 32
<b>Châteauponsac</b> Place Ducoux 87290 CHÂTEAUPONSAC	Horaires : le lundi de 14h00 à 17h00, du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le samedi de 09h00 à 12h00.	Mail : <a href="mailto:chateauponsac@france-services.gouv.fr">chateauponsac@france-services.gouv.fr</a> Téléphone : 05 44 25 60 66
<b>Cussac - Bureau de poste</b> 3 place de la mairie 87150 CUSSAC	Horaires : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, et le samedi de 09h00 à 12h00 (fermeture le mercredi).	Mail : <a href="mailto:cussac@france-services.gouv.fr">cussac@france-services.gouv.fr</a> Téléphone : 05 55 30 81 83
<b>Eymoutiers – Mairie</b> 8 rue de la Collégiale 87120 EYMOUTIERS	Horaires : le mardi de 13h30 à 18h00, le mercredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le jeudi et le samedi de 9h00 à 13h00 et le vendredi de 13h30 à 18h00.	Mail : <a href="mailto:franceservices@cc-portesdevassiviere.fr">franceservices@cc-portesdevassiviere.fr</a> Téléphone : 05 44 22 53 36
<b>Le Dorat - Bureau de poste</b> 14 rue Robert Lapeyrière 87210 LE DORAT	Horaires : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, les mercredis et samedis de 09h00 à 12h00.	Mail : <a href="mailto:le-dorat@france-services.gouv.fr">le-dorat@france-services.gouv.fr</a> Téléphone : 05 55 60 90 53
<b>Limoges – Antenne Mairie Beaubreuil</b> 4 allée Fabre d'Églantine 87280 LIMOGENS	Horaires : du lundi au mercredi de 13h30 à 17h00, et les jeudis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.	Mail : <a href="mailto:antenne-beaubreuil@limoges.fr">antenne-beaubreuil@limoges.fr</a> Téléphone : 05 55 45 86 30
<b>Lussac-les-Eglises – Agence postale communale</b> 37 avenue François Bourdelle 87360 LUSSAC-LES- EGLISES	Horaires : le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h45, et le samedi de 09h00 à 12h00.	Mail : <a href="mailto:lussac-les-eglises@france-services.gouv.fr">lussac-les-eglises@france-services.gouv.fr</a> Téléphone : 05 55 76 19 36
<b>Nexon - Association d'animation et de jeunesse du Pays de Nexon (AAJPN) - Espace Rousseau</b> 5 Rue Jean-Jacques Rousseau - 87800 NEXON	Horaires : le lundi de 14h-18h30, et du mardi au vendredi de 09h00-12h30 et de 14h00-18h30.	Mail : <a href="mailto:msap.nexon@orange.fr">msap.nexon@orange.fr</a> Téléphone : 05 55 58 11 05
<b>Rochechouart – Sous-préfecture</b> 2 Place des Halles – 87600 ROCHECHOUART	Horaires : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 (uniquement sur RDV en raison de la crise sanitaire).	Mail : <a href="mailto:rochechouart@france-services.gouv.fr">rochechouart@france-services.gouv.fr</a> Téléphone : 05 87 03 11 30
<b>Saint-Genest-sur-Roselle – Kesaco France services</b> <b>Briance Sud Haute-Vienne</b> Le bourg 87260 SAINT-GENEST-SUR-ROSELLE	Horaires : du lundi au samedi de 10h00 à 18h00	Mail : <a href="mailto:kesaco@brianceroselle.fr">kesaco@brianceroselle.fr</a> Téléphone : 05 55 79 67 20
<b>Saint-Germain les Belles - Bureau de poste</b> 2 Avenue du Remblai 87380 SAINT-GERMAIN LES BELLES	Horaires : du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 et le samedi de 09h00 à 12h00 (fermeture le lundi).	Mail : <a href="mailto:saint-germain-les-belles@france-services.gouv.fr">saint-germain-les-belles@france-services.gouv.fr</a> Téléphone : 05 55 05 53 43
<b>Saint-Just-le-Martel –</b> <b>Maison des martellois</b> Place Wolinski 87590 SAINT-JUST-LE-MARTEL	Horaires : le lundi de 14h00 à 17h00, le mardi et le jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le mercredi de 09h00 à 17h00 en continu, le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30, et le samedi de 09h30 à 12h00.	Mail : <a href="mailto:maison-des-martellois@france-services.gouv.fr">maison-des-martellois@france-services.gouv.fr</a> Téléphone : 05 55 58 88 71
<b>Saint-Léonard-de-Noblat – Espace Simone Veil</b> 15 rue de Beaufort 87400 ST-LEONARD-DE-NOBLAT	Horaires : le lundi de 13h30 à 17h00, le mardi et jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le mercredi et le vendredi de 13h30 à 17h00.	Mail : <a href="mailto:france.services.noblat@ccnoblat.fr">france.services.noblat@ccnoblat.fr</a> Téléphone : 05 19 09 00 70
<b>Saint-Yrieix-la-Perche - Communauté de communes du</b> <b>Pays de Saint-Yrieix</b> Rue du 8 mai 1945 87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE	Horaires : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 08h45 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 et le mercredi de 08h45 et 12h00.	Mail : <a href="mailto:info@communaute-saint-yrieix.fr">info@communaute-saint-yrieix.fr</a> Téléphone : 05 55 08 88 76
<b>Val d'Issoire - Bureau de poste</b> 1 Centre administratif André Raynaud - MÉZIERES-SUR-ISSOIRE 87330 VAL D'ISSOIRE	Horaires : le mardi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30, le mercredi et le jeudi de 09h00 à 12h15 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 09h00 à 12h15, le samedi de 09h00 à 12h30 (fermeture le lundi).	Mail : <a href="mailto:mezieres-sur-issoire@france-services.gouv.fr">mezieres-sur-issoire@france-services.gouv.fr</a> Téléphone : 05 55 60 16 34
<b>Aixe-sur-vienne</b> Place Rene Gillet 87700 Aixe-sur-vienne	Horaires : Lundi : 13h00 à 19h00, Mardi : 9h00 à 13h00 ; Mercredi : 9h00 à 14h00 ; Jeudi : 14h00 à 18h00 ; Vendredi : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00	Mail : <a href="mailto:lid@mairie-aixesurviennne.fr">lid@mairie-aixesurviennne.fr</a> Téléphone : 05.55.30.43.40
<b>JAVERDAT</b> 1 Rue de l'école Mairie, 87520	Horaires : Lundi, mardi : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; Mercredi : 9h00 à 12h00 ; Jeudi : 14h00 à 17h00 ; Vendredi, samedi : 9h00 à 12h00.	Mail : <a href="mailto:javerdat@france-services.gouv.fr">javerdat@france-services.gouv.fr</a> Téléphone : 05.55.03.10.56

## Annexe 2

## Cartes d'identité- Passeport

Liste des mairies de la Haute-Vienne équipées d'un dispositif de recueil pour les cartes d'identité et les passeports Sur rendez-vous uniquement N'hésitez pas à consulter le site internet des communes car certaines offrent la possibilité d'une prise de rendez-vous en ligne				
MAIRIE	Adresse		téléphone	HORAIRES D'OUVERTURE
Mairie de AIXE SUR VIENNE	44 Avenue président Wilson	87 700 AIXE/VIENNE	05 55 70 77 00	Du lundi au jeudi : 8h30/12h30 et de 13h30/17h30 Le vendredi : 8h30/12h30 et de 13h30/16h30 Samedi : 9h/12h (remise uniquement)
Mairie de AMBAZAC	Place de l'hôtel de ville	87 240 AMBAZAC	05 55 56 61 45	lundi : 08h30/12h00 et de 14h/16h30, mardi 08h30/12h00 mercredi 09h/12h00 et de 14h00/16h30, vendredi 08h30/12h00 samedi 09h30/12h00
Mairie de BELLA C	14 place de la république	87 300 BELLA C	05 55 68 10 61	lundi, mercredi et vendredi : 13h30/17h00 Mardi et jeudi : 8h30/12h00 Samedi : 9h00/12h00
Mairie de BESSINES SUR GARTEMPE	1 place de la liberté	87 250 BESSINES/GARTEMPE	05 55 76 05 09	Du mardi au vendredi : 14h00/17h15 Le samedi : 9h00/12h00
Mairie de CONDAT SUR VIENNE	2 place mairie	87 200 CONDAT/VIENNE	05 55 30 20 00	Du lundi au vendredi : de 09h00/12h00
Mairie de COUZEIX	176 avenue Limoges	87 270 COUZEIX	05 55 39 34 09	Du lundi au vendredi : 8h30/11h45 et de 13h30/17h15
Mairie d'EYMOUTIERS	8 rue de la Collégiale	87 120 EYMOUTIERS	05 55 69 10 21	Du lundi au vendredi : 08h30/12h00 et de 13h30/16h30
Mairie de FEYTIAT	Place de Leun	87 220 FEYTIAT	05 55 48 43 00	Du lundi au vendredi : de 9h00/11h00 et de 14h00/15h30
Mairie de ISLE	15 rue J. Casautets	87 170 ISLE	05 55 01 56 15	lundi : 8h45/18h00 mardi : 8h45/12h mercredi et jeudi : 8h45/12h15 et de 14h00/18h00 Vendredi : 08h45/17h00
Mairie de LIMOGES	1 square Jacques Chirac	87 031 LIMOGES	05 55 45 62 65	Du Lundi au Vendredi : 8h30/17h, le samedi matin : de 9h/12h
Mairie de PANAZOL	Esplanade Jacques Chirac	87 350 PANAZOL	05 55 06 47 70	lundi, mercredi et vendredi : 9h/11h30 et de 14h00/17h00 mardi : 9h00/12h30 et de 14h00/17h00 jeudi 9h00 /11h30 et de 14h00/17h30 1er samedi matin de chaque mois de 9h à 11h30
Mairie de ROCHECHOUART	Place du Château	87 600 ROCHECHOUART	05 55 43 00 80	Du lundi au vendredi : 09h00/12h00 et de 14h00/16h45
Mairie de SAINT JUNIEN	Place Auguste Roche	87 200 SAINT-JUNIEN	05 55 43 06 80	Du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30 Samedi : de 08h45 à 11h45
Maison des services Simone Veil	15 rue de Beaufort	87 400 SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT	05 19 09 00 70	lundi et jeudi : 09h00 /12h15 Tous les après-midi : 13h30/17h15
Mairie de Saint-Yrieix la Perche	45 bd de l'hôtel de ville	87 500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE	05 55 08 88 88	Du lundi au vendredi : 08h45/11h et de 13h30/17h00 samedi : 09h00/12h00 Retraits sans rendez-vous : Du lundi au jeudi : 11h/12h15 et de 17h/17h45 vendredi et samedi : 11h/11h45
France Services BOISSEUIL	Place de Soneja	87220 BOSSEUIL	05 19 09 00 82	Lundi : 16h/17h30 ; mardi, jeudi et vendredi : 13h30/17h30 ; Mercredi : 9h/12h et de 13h30/17h30 samedi : 8h30/12h.
France Services Saint-Just-le-Martel	Maison des Martellois, Place Walinski	87590 SAINT JUST LE MARTEL	05 55 09 28 14	lundi : 14h/17h, mercredi : 9h/12h et de 14h/17h samedi : 9h30/12h
France Services Lussac les Eglises	37 avenue François de Bourdelle	87360 LUSSAC-LES- EGLISES	05 55 76 19 36	lundi : 8h30/12h15 et le vendredi : 13h/17h
France Services CHATEAUPONSAC	3 place Ducaux	87290 CHATEAUPONSAC	05 44 25 60 66	